



# *Rapport de la Commission de Gestion*

*Penthaz*

*Exercice 2022*



## Composition de la commission

NOMS et prénoms des membres	Fonctions
EMERY Christophe	Président
WALDMANN Nelly	Vice-présidente
GASPOZ Fanny	Rapporteuse
GUYAZ Sabrina	Membre
BOMMOTTET François	Membre
MARTIN Bernard	Membre
MUSTER Christian	Membre

## Préambule

Dans le présent document, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Après l'année 2019, qui a vu le départ de M. Philippe Besson, Syndic, notre municipalité est à nouveau affectée, à la suite du décès subit de l'un de ses membres, M. Pierre-Henri Dumont.

M. Dumont siégeait à la municipalité depuis juillet 2011 et gérait l'important dicastère de la Police des Constructions. Ces années d'activité lui ont permis d'acquérir de nombreuses connaissances et une solide expérience qui manqueront à tous.

Dès lors et dans l'attente d'une élection complémentaire, la municipalité a dû gérer le travail à 4 personnes, normalement dévolu à 5.

Sachant le travail que représente aujourd'hui un poste à la municipalité avec toutes ses tâches, ses contraintes et tous les dossiers à traiter, dont certains en urgence, la commission de gestion est reconnaissante envers la municipalité et toute l'administration communale, qui a su tenir le cap, malgré les circonstances.

## Glossaire

ASiCoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Penthalaz
ASPIC	Association intercommunale de la piscine des Chavannes
CFFE	Cours Formation pour Formateur en Entreprise
CRPS	Conseil Régional Protection Sécurité (Echallens)
PACom	Plan d'Affectation Communal
PPDLV	Penthaz - Penthalaz - Daillens - Lussery-Villars
SAPA	Société Anonyme de Produits Asphaltique
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers

## **Mot du Président**

Lors de son exercice pour l'année 2022, la Commission de Gestion s'est réunie à 13 reprises entre le 23 novembre 2022 et le 24 mai 2023 pour des séances ordinaires.

La Commission se plaît à relever le bon résultat financier pour l'année 2022. Comme nous en avons pris l'habitude depuis quelques années déjà, c'est la Commission des Finances qui s'est chargée de l'examen des comptes.

La visite des Domaines, le samedi 13 mai, se veut un moment convivial, d'échanges et de partage de points de vue toujours intéressants avec les membres de notre Municipalité.

Chaque année, la Commission de Gestion va à la rencontre des différentes personnes qui participent professionnellement ou bénévolement au bon fonctionnement de notre village.

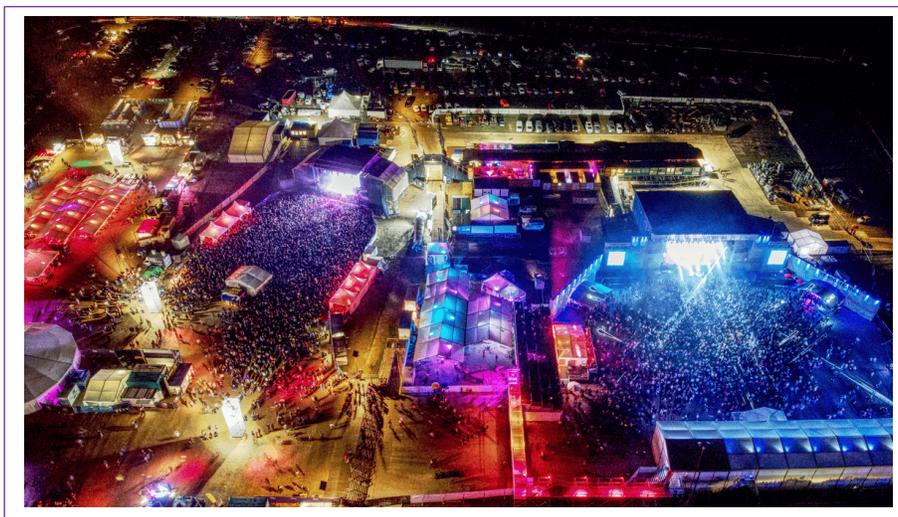
C'est avec plaisir que nous avons pu discuter avec les membres de notre Administration communale, toutes les Dames qui contribuent à la bonne marche de la Pentadîne avec toutes ses activités, ainsi que M. Ramos, « homme à tout faire » du site et des bâtiments de la Léchire.

## **Événements de l'année 2022**

Une rétrospective détaillée des événements 2022, réalisée par M. Muster en collaboration avec les sociétés locales, est jointe à ce rapport.

### **Souhait 1**

La CoGes souhaite qu'une rétrospective annuelle des manifestations soit communiquée à la population au moyen de la Newsletter.





## CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

#### COMPTES 2022

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président), Pourplanche (rapporteur), Landivier (vice-président), Declercq, Peyron, S. Rollier ainsi que M. Smeriglio (excusé), s'est réunie le 22 mars 2023 pour la présentation des comptes par la Municipalité et le boursier communal, en présence de la commission de gestion. Les comptes, ainsi que les documents et les outils nécessaires pour accéder aux justificatifs nous ont été transmis par le boursier communal, M. Cédric Tronchet. Nous avons passé en revue l'ensemble des comptes 2022. Plusieurs questions nous sont apparues. Nous les avons transmises à M. Tronchet qui y a répondu.

#### Concernant les comptes de fonctionnement :

##### Général

**Pour dépasser le budget prévu dans un compte, la municipalité doit-elle faire un préavis ou demander au conseil communal ?**

Non. Toutefois, il y a lieu de distinguer les dépassements de minimum importance quelques centaines de francs ou 10 % (ordre de grandeur) qui font partie des événements de la gestion courante, des dépassements plus importants qui méritent d'être signalés. Les commentaires des comptes et le rapport de gestion sont là pour renseigner le Conseil communal.

**Pour quelle raison les comptes XXX.4362, remboursement de frais, ont-ils de telles différences avec le budget et les années précédentes ?**

D'une manière générale, ce sont des comptes qui enregistrent des événements non ou peu planifiables.

**Pour quelle raison les comptes XXX.3123, consommation d'électricité, sont-ils si différents chaque année ?**

Une des raisons est la variation de consommation, spécialement dans les bâtiments peu utilisés comme la Porcherie et l'église. Pour la grande salle et le collège, le boursier communal est obligé de faire une estimation en fin d'année, car la remise des comptes à l'association scolaire se fait avant l'envoi par la Romande Energie des factures finales.

## Comptes 1 – Administration générale

*102.4901 – Imputations internes de frais de personnel*

**Pour quelle raison ces imputations sont-elles uniquement des revenus ? Et de quels revenus s'agit-il ?**

Les comptes de nature commençant par « 4 » sont des produits. Ceux commençant par « 3 » sont des charges. Le compte 102.4901 ne peut donc enregistrer que des produits.

Il s'agit de la refacturation aux différents dicastères des frais de vacances des membres de la Municipalité. On retrouve la charge équivalente dans les compte XXX.3901. L'addition de tous les comptes XXX.4901 est égale à l'addition de tous les comptes XXX.3901.

*110.3183 – Frais bancaires*

**Pourquoi les frais ont-ils autant augmenté ?**

Historiquement les frais du CCP sont considérés comme des frais postaux et non des frais bancaires. A partir de 2021, nous avons comptabilisé les frais du CCP dans le compte « frais bancaires », car ils sont équivalents aux frais que l'on paie à la Raiffeisen ou la BCV.

En 2022, hausse des frais de gardiennage de titre et changement de fournisseur d'appareil pour le traitement des cartes (hausse des tarifs par transaction, mais baisse des frais fixe CHF 317.70/an).

*110.3184 – Frais de contentieux et de poursuites*

**Y a-t-il une raison qui explique la différence avec le budget ?**

Le budget est basé sur l'expérience des années précédentes. En 2022, nous avons noté une

hausse sensible du nombre d'affaires de contentieux.

*190.3111 – Achats d'équipement et de matériel spécialisé*

**Bien que les montants soient en adéquation avec le budget, de quels achats s'agit-il ?**

- Câbles réseau pour le patchage propre de l'armoire informatique
- Remplacement d'une imprimante en fin de vie
- Timbreuse pour le contrôle horaire à la suite de la défaillance d'une existante

*190.3189 – Prestations de tiers (informatique)*

**Quelle est la raison de la diminution de près de CHF 8'000.- avec le budget ?**

Il s'agit de la renonciation à des prestations non obligatoires proposées par notre prestataire de service en raison de la prévision du changement de système informatique

## Compte 4 - Travaux

*430.3142 – Entretien du réseau routier (y compris balayage)*

**Une grosse diminution par rapport au budget. Y a-t-il des projets qui ont été abandonnés ou repoussés ? Est-ce que la différence sur le compte 430.3185 est liée à cela ?**

La Municipalité avait prévu d'effectuer des travaux pour CHF 40'000.- pour corriger l'écoulement de l'eau sur une route en cas de forte pluie. Ces travaux ont été reportés en 2023 et figurent au budget de l'année en cours.

La Municipalité avait prévu de faire effectuer une étude pour la circulation dans le vieux village. Cette étude a été reportée en 2023 et figure au budget de l'année en cours.

## Comptes 5 – Instruction publique et cultes

### 513.3131 – Achat repas Pentadine

#### **Pourquoi le prix des repas ont-ils augmenté si significativement par rapport au budget ?**

Le budget est basé sur les chiffres réels de l'année n-2, soit 2020 pour l'année sous revue. La fréquentation de la cantine scolaire a augmenté en 2022 par rapport à 2020. Cela se voit dans le coût des repas et dans les frais payés par les parents (compte 513.4362). D'ailleurs, la proportion entre ces deux chiffres est similaire entre le budget et les comptes.

## Comptes 8 – Services industriels

### 810.3114 – Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien

#### **Quels achats nécessaires ont provoqué un tel dépassement du budget ?**

Il s'agit de matériel pour l'entretien des hydrantes. Cette tâche a été reprise récemment par notre service de voirie après formation auprès du fournisseur d'hydrantes.

### 810.3144 – Entretien des canalisations

**Une grosse diminution par rapport au budget. Alors que plusieurs entretiens devraient être faits. Y a-t-il des projets qui ont été abandonnés ou repoussés ?**

Le budget prévoit toujours un risque élevé de fuites devant être réparées en urgence. L'année 2022 a été clémente sur ce point.

### 810.3185 – Honoraires et frais d'expertises

#### **Quelle est la raison qui a provoqué un tel dépassement du budget ?**

Notre ingénieur civil a fait les fonds de tiroir et nous a facturé tous les dossiers qu'il avait en suspens. Cela correspond à des dossiers fleuves gérés au niveau régional.

### 810.3321 – Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.

#### **De quoi s'agit-il ?**

Le préavis 01-2020 (compte 914.152) relatif à la réfection des canalisations d'eau potable et EC/EU de la route de Sullens a été finalisé. Conformément au préavis, la part relative à l'eau potable devait être amortie par la réserve, ce qui a été fait grâce aux compte 810.3311 et 810.3321. La durée d'amortissement de ce type d'ouvrage est de 30 ans. 1/30e a donc été comptabilisé par l'amortissement courant. Le solde est comptabilisé par l'amortissement supplémentaire, car il n'est pas économiquement nécessaire.

Cela a un impact sur l'analyse de nos comptes et sur notre capacité d'autofinancement.

## **Concernant l'adéquation entre les préavis 06-2021 et 01-2022 (EP Veivy) et les montants réellement facturés :**

La commission a voulu contrôler que les montants totaux des factures en lien avec les deux préavis cités ci-dessus correspondaient aux dépenses autorisées par le conseil communal.

Tout d'abord il faut indiquer que ces deux préavis sont liés puisqu'ils concernent le même chantier. Les montants demandés étaient de CHF 175'000.- (préavis 06-2021) et de CHF 136'000.- (préavis 01-2022) soit un total de CHF 311'000.-.

Le total des factures effectives, que nous avons contrôlées une à une, se montent à CHF 286'835.56. Ce montant est donc inférieur à ce que le conseil communal avait autorisé comme dépense.

## **Concernant les achats en lien avec le compte 190-3111 (Achats d'équipement et de matériel spécialisé) :**

Comme indiqué plus haut, les achats concernent bien les équipements suivants :

- Câbles réseau pour le patchage propre de l'armoire informatique
- Imprimante de remplacement d'une en fin de vie
- Timbreuse pour le contrôle horaire à la suite de la défaillance d'une existante

Les montants indiqués dans les comptes correspondent bien à ceux des factures.

Ces pointages nous ont permis de constater que chaque écriture correspond à une pièce et de confirmer que la comptabilité est très bien tenue. Nous remercions M. Cédric Tronchet, boursier communal, pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

Penthaz, le 22 mai 2023

Le président



Dany Zimmermann

Le rapporteur



Damien Pourplanche

## **Souhait de la CoFin**

La CoFin souhaiterait pouvoir stocker des documents sur un espace dédié à cela sur le serveur de la Commune. Cela permettrait :

- D'éviter les transferts de documents sur des appareils personnels ;
- De conserver les documents de travail quels que soient les membres ;
- De travailler sur un seul document et ainsi faciliter les nombreux échanges lors de la rédaction de préavis ou autres rapports.

La CoGes appuie ce souhait et propose de l'appliquer à toutes les commissions permanentes.

## **Comptes 2022**

Le 22 mars 2023, la Commission de Gestion a rencontré le boursier communal en présence du Municipal des Finances, M. Durussel et de la Commission des Finances. Elle a pris connaissance des comptes 2022.

La Commission de Gestion souligne l'excellent travail de M. Tronchet, notre Boursier. Elle le remercie et le félicite pour la clarté de ses présentations.

## **Réponses des Municipaux à nos questions**

### **Monsieur Jean-François Pollien, Syndic**

(Personnel, Office de la population, Assurances, Relations extérieures, Urbanisme, Routes et signalisations, Société de surveillance)

### **Rapport du canton sur la dioxine**

Le Canton a transmis à la Municipalité un rapport détaillé ainsi que les points précis de prélèvements. Ceux-ci ont été choisis en fonction de la direction des vents. Le rapport se veut rassurant. Les taux relevés sont en dessous des limites admises.

## **Souhait n° 2**

La CoGes souhaite que la municipalité communique plus régulièrement sur les affaires en cours au travers de la Newsletter.

## **PACOM**

La Municipalité s'est réunie à deux reprises avec le bureau chargé du dossier le 7 juillet et le 27 octobre 2022. Tous les points soulevés par le Canton ont trouvé des solutions. Le plus grand nombre relevait plutôt de la cosmétique. La prochaine étape est la mise à l'enquête (prévision 2023). A voir, si à ce moment-là, les propositions de réponses seront acceptées.

### **Reprise des dicastères de M. Dumont**

M. Emery a repris les dossiers concernant l'entretien des bâtiments ainsi que l'ASPIC, M. Durussel s'occupe des affaires techniques des bâtiments et M. Pollien a pris en charge le reste. M. Tesse a pris le poste de Vice-Syndic.

## **Monsieur Albert Emery, Municipal**

(Écoles, Accueil de jour, Cantine scolaire, Patrouilleurs scolaires, Paroisse, Sociétés locales, Voirie)

### **Venoge festival**

La commune a mis à disposition gratuitement le terrain de foot et la salle de gym pour l'organisation du Venoge festival comme elle le fait pour d'autres sociétés locales. Aucune dépense n'a été faite par la commune. En effet, une caution de CHF 15'000.- a été demandée avant le début de la manifestation, cette somme a été utilisée pour la remise en état du terrain de foot à la suite d'une déprédation par une entreprise mandatée pour un montant de CHF 14'600.-. Pour les prochaines années, le terrain de foot devrait être épargné. La commune devrait toucher du canton une part de l'impôt à la source des artistes.

### **Sono extérieure de l'église**

Il n'y a aucun souci avec la sono. Il semblerait que les problèmes (mauvais son et puissance trop faible) soient dus à un dérèglement des paramètres de la sono par le personnel des pompes funèbres. Actuellement le seul inconvénient qui demeure, est qu'il n'est pas possible d'y brancher une clé USB.

### **Cimetière**

La disposition des tombes au cimetière n'est pas très adéquate et entraîne un manque de places. Sa nouvelle répartition, ainsi que celles des urnes, est en discussion et la réfection de l'allée centrale est prévue afin de faciliter le déplacement des visiteurs. L'idée d'un columbarium n'a pas été envisagée.

### **Passages piétons surveillés par les patrouilleurs**

Le choix des passages piétons surveillés se fait par la commune. Il n'est pas prévu de mettre un patrouilleur sur le passage piétons en face de M. Raymond Martin. En effet, les enfants peuvent traverser devant la Treille afin de rejoindre l'arrêt de bus. Le nombre actuel des patrouilleurs est suffisant.

### **Souhait n°3**

La CoGes souhaite que la sécurité des piétons se rendant à l'arrêt de bus soit prise en compte dans le projet de réfection du Bornalet.

### **Passage piétons sur la route de Lausanne vers le chemin du Bois**

Comme la route de Lausanne est une route cantonale, le choix de l'aménagement revient au canton. A l'avenir, des travaux sont prévus sur cette route, il est peut-être envisageable que des modifications soient proposées (trottoir suspendu par exemple) dans le cadre de la réfection.

### **Projet LIFT**

Le projet est en cours, il est géré par l'ASiCoPe, mais n'obtient qu'un succès modéré avec 6 entreprises et 7 élèves inscrits. La commune de Penthaz propose une place mais n'a pas de jeune pour le moment. Le travail à effectuer est de 2-3 heures le mercredi après-midi ou le samedi et est rémunéré CHF 5.-/h.

## **Fête des Tartreux**

L'édition 2022 aura été la dernière organisée sous la présidence de M. Simon Mottier. Nous tenons à le remercier pour son dévouement pendant ces nombreuses années.

## **Monsieur Philippe Tesse, Vice-Syndic**

(Eau – Épuration, Éclairage public, Services industriels, Jardins familiaux, Service défense incendie, Protection civile, CRPS)

## **Réaménagement de l'ancien site SAPA**

Ce site est désormais propriété de l'État de Vaud. Les Travaux futurs verront une modification du tracé du chemin existant. Il y est prévu un réaménagement bucolique avec la plantation de plusieurs arbres et arbustes tout en profitant des aménagements existants. Le bureau d'ingénieur CSD a été mandaté pour l'exécution et le suivi des travaux.

## **Forêt de la Rippe.**

(Petite précision dans ce paragraphe, nous parlerons en sylvestre ce qui représente environ 0,750 m3). Il faut compter entre 30 à 40 sylvestres au maximum, vendus chaque année aux particuliers. Cela représente un petit pourcentage sur un total de 200 sylvestres coupés annuellement. A noter que la Commune en garde 30 pour ses besoins personnels et que le reste est vendu à l'industrie.

## **Chlorothalonil**

Un relevé effectué à la sortie du réservoir de Monjoux sur la Commune de Daillens, a révélé un taux anormal de 492 nanogrammes par litre, sachant que la tolérance est de 0,1 nanogramme. Afin d'en atténuer l'effet, Penthalaz qui est notre principal distributeur, dilue son eau à raison de 1/3 et 2/3 de Lausanne. Diverses solutions de filtrages sont testées par la Ville de Lausanne, afin de l'éliminer. A ce jour, aucune étude n'a encore pu déterminer avec exactitude, la dangerosité de ce pesticide trouvé dans nos eaux potables.

A noter un coût supplémentaire de la taxe sur l'eau servant à la défense incendie, due à l'augmentation de notre population.

Une analyse détaillée de l'eau sera effectuée en 2023 chez un privé incommodé par l'eau jaune, afin de vérifier sa qualité.

La conduite d'eau reliant Bussigny au réservoir de Monjoux a été reprise par la Ville de Lausanne. Cette conduite alimente la maison de la famille Roulet et les locataires des jardins communaux. Une solution à terme sera trouvée.

La CoGes relève avec satisfaction le très faible pourcentage de perte d'eau (8,4%) du réseau en ces temps d'économies.

## **Location des abris PC utilisés par la Police et l'ECA**

Lors des exercices de formation de la Police judiciaire et des pompiers, la Commune loue les locaux au même prix que celui des caves aux sociétés ou aux particuliers.

## **Monsieur Sébastien Durussel, Municipal**

(Finances, Informatique, Centre médico-social, Santé, Intégration, Gestion des déchets)

### **Comptes**

Présentation du bilan provisoire, avec un exercice positif. M. Tronchet nous détaille quelques postes.

### **Règlements sur la taxe de séjour**

Une révision du règlement sur la taxe de séjour est en cours à la suite de recours perdus. Une présentation aura lieu en automne 2023. Deux autres règlements (sur les déchets et la contribution aux équipements) sont également en révision à ce jour.

### **Eau**

Une augmentation estimée à 33% du prix d'achat de l'eau est à reporter pour couvrir les diverses augmentations liées à son approvisionnement.

### **Déchetterie**

Élimination du « sagex », nous sommes 3 communes à prendre des décisions concernant la déchetterie. Une nouvelle filière engendrerait forcément une augmentation de la taxe de CHF 5.- à CHF 7.-. En conclusion, les fabricants utilisent de moins en moins de « sagex », l'installation d'une filière d'évacuation en vaut-elle la peine ?

### **PPDLV**

Il a été budgété un montant de fonctionnement de CHF 117'000.- pour les communes, dont CHF 75'000.- pour Penthaz.

La clé de répartition pour 2022 sera au prorata de la population des communes.

Avec les bus TL et CarPostal, le bus PPDLV est souvent dans des horaires similaires. Les deux premières courses du matin sont particulièrement appréciées.

L'avenir du PPDLV et son fonctionnement sont remis en question à la suite de la modification de la péréquation sur les dépenses thématiques liées aux transports.

### **Formation apprenti**

M. Tronchet est le formateur agréé CFFE pour l'administration communale. Il estime sa charge de formation pour l'apprenti à 10%. Il est prévu qu'un autre employé de l'administration effectue le CFFE. L'apprenti effectue sa formation auprès de tous les collaborateurs de l'administration. A la fin de sa formation, il sera en mesure de suppléer à n'importe quel poste administratif de la commune.

### **Plafond d'endettement**

Au début de cette législature le plafond d'endettement a été fixé à CHF 21.7 millions soit CHF 3.7 millions de plus que la législature précédente. Beaucoup d'investissements prévus ont été reportés. Le ratio entre l'endettement net et les revenus fiscaux montrait un seuil critique au-delà de 200% à fin 2026. C'était sans compter l'augmentation générale des coûts et des taux d'intérêts bancaires depuis début 2022.

### **Souhait n°4**

La CoGes souhaite une mise à jour du plan d'investissement avant chaque conseil. Elle souhaite également que la Municipalité porte une attention particulière à la hausse des taux.

## Visite des domaines

Le samedi 13 mai 2023, la Municipalité et la Commission de Gestion ont fait la traditionnelle visite des domaines de Penthaz.

Nous avons commencé à la maison de commune et après une courte balade à travers le village, nous sommes arrivés aux jardins familiaux.

Nous étions agréablement surpris par l'exploitation des jardins qui sont très bien entretenus et florissants. En fait, il n'y a qu'une parcelle qui est en friche, mais cela devrait bientôt ne plus être le cas. Il y a des mats avec des drapeaux des clubs de sport et de pays étrangers, mais pas de drapeau suisse ou de Penthaz. La surface totale est de 3'500 m<sup>2</sup> répartie en 20 parcelles au prix de CHF 1.- le m<sup>2</sup> par année. Il y a peu de nuisances, le seul problème est le parcage. Si chaque locataire a des invités, cela devient vite ingérable.

Après une petite pause-café, nous avons marché jusqu'aux réservoirs en haut de Penthaz. L'un des réservoirs date de 1909/1910 et l'autre de 1968. Le premier contient 180 m<sup>3</sup> et le deuxième 720 m<sup>3</sup>, dont 300 m<sup>3</sup> de réserve défense incendie. La route qui mène aux réservoirs doit toujours être déneigée, car en cas d'incendie la vanne doit être actionnée manuellement.

La hauteur totale du bâtiment de 1968 est de 5.75 m et la hauteur du réservoir proprement dit est de 3.75 m. La longueur est de 16.50 m et la largeur de 12.40 m. Quelques courageux se sont aventurés dans ses entrailles et en sont sortis indemnes !

Auparavant l'eau venait entre autres de la source du désert. Elle a été déclarée impropre à la consommation par le laboratoire cantonal. Si nous voulons de nouveau avoir de l'eau de cette source, il faudrait entreprendre de gros travaux. L'eau vient aujourd'hui de Penthalaz et de Lausanne à la station de pompage.

Notre avant-dernière halte était la station de pompage au battoir. Cette station est équipée de 2 pompes, bien qu'en temps normal une suffit. Ce n'est que cas d'urgence (fuite) p.ex. que les deux sont utilisées. L'eau pourrait être distribuée à partir de la station de pompage, mais pour des raisons de pression, elle l'est depuis le réservoir. Il y a également un bassin tampon qui peut contenir 7 m<sup>3</sup> au maximum.

La visite se termine aux locaux de la voirie, que nous avons trouvé bien rangés. Nous avons constaté qu'un vestiaire séparé a été aménagé pour la nouvelle collaboratrice.

## **Synthèse des souhaits de la commission de gestion**

Concernant l'exercice 2022, la Commission de Gestion émet les souhaits suivants :

### **Souhait n° 1**

La CoGes souhaite qu'une rétrospective annuelle des manifestations soit communiquée à la population au moyen de la Newsletter.

### **Souhait n° 2**

La CoGes souhaite que la municipalité communique plus régulièrement sur les affaires en cours au travers de la Newsletter (par exemple le compte rendu et l'information sur la dioxine).

### **Souhait n°3**

La CoGes souhaite que la sécurité des piétons se rendant à l'arrêt de bus soit prise en compte dans le projet de réfection du Bornalet.

### **Souhait n°4**

La CoGes souhaite une mise à jour du plan d'investissement avant chaque conseil. Elle souhaite également que la Municipalité porte une attention particulière à la hausse des taux.

### **Souhait n°5**

Le président de la CoGes souhaite que l'achat du vin soit diversifié annuellement entre les 6 régions viticoles du Canton de Vaud.

### **Souhait de la CoFin**

La CoFin souhaiterait pouvoir stocker des documents sur un espace dédié à cela sur le serveur de la Commune. Cela permettrait :

- D'éviter les transferts de documents sur des appareils personnels ;
- De conserver les documents de travail quels que soient les membres ;
- De travailler sur un seul document et ainsi faciliter les nombreux échanges lors de la rédaction de préavis ou autres rapports.

La CoGes appuie ce souhait et propose de l'appliquer à toutes les commissions permanentes.

### Visite de la piscine des Chavannes – 23/11/2022

La commission de gestion s'est réunie le 23 novembre 2022 à la piscine intercommunale des Chavannes ouverte depuis le 14 juillet 2021. Les habitants des 17 communes qui ont participé à ce projet, composé d'une école, d'une crèche, d'une fondation, d'une salle polyvalente et de la piscine, bénéficient de tarifs préférentiels. Plusieurs associations intercommunales gèrent ces locaux. L'ASPIC (Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes) est celle qui gère la piscine.

M. Arnaud Reymond, Directeur, nous a organisé une visite très intéressante des lieux.

L'espace de natation est composé de deux bassins en inox :

Le grand bassin mesure 25 m de longueur et 2 m de profondeur et comprend 5 lignes d'eau. Il est homologué pour accueillir des compétitions officielles de Natation, Waterpolo et Natation Synchronisée.

Le bassin d'apprentissage mesure 13 m de longueur sur 6 m de largeur. Il possède un fond mobile, permettant de varier la profondeur de 0 à 1m35.

La piscine est ouverte 7 jours/7 au public, de 7h à 21h, selon les journées.

Un écran géant sponsorisé par des entreprises de la région permet d'afficher les temps et les scores des manifestations qu'accueillent régulièrement ces lieux.

La cafétéria propose de la petite restauration, sur place ou à emporter. La carte des mets et les photos sont disponibles sur les réseaux sociaux, Facebook et Instagram.

Les renseignements (Plan d'occupation des bassins, tarifs, activités, ...) sont disponibles sur le site internet [www.aspicoss.ch](http://www.aspicoss.ch).

Pour finir, quelques chiffres :

La fréquentation d'environ 6000 personnes chaque mois. Tous les jours de la semaine, de 8h à 15h, la piscine accueille 17 classes, la Fondation de Vernand, les écoles primaires et secondaire réparties sur les 2 bassins. 430 élèves apprennent à nager avec l'école de natation.

Le volume d'eau du grand bassin est de 600m<sup>3</sup> et celui du bassin d'apprentissage, de 200m<sup>3</sup> (total de 800'000 litres d'eau). Le renouvellement d'eau est de plus de 30 litres par jour, par baigneur.

L'eau des bassins devant être vidangée une fois par an au minimum, les agriculteurs de la région la récupèrent pour approvisionner leurs points d'eau.

La piscine est chauffée grâce au bio gaz et par de nombreux panneaux solaires qui fournissent 60% du besoin énergétique.

Les températures des bassins sont très agréables pour une piscine publique :

- -Entre 27°C et 28°C pour le bassin nageurs
- Entre 29°C et 30°C pour le bassin d'apprentissage.

La température de l'air de la halle est de 31°C, le volume d'air de la halle est renouvelé 5 fois par heure. La température de cet air est récupérée pour tempérer l'eau des bassins par des échangeurs.

## **Entretien avec le personnel de l'Administration communale – 21/02/2023**

Une délégation de la commission de gestion, composée de Mme Gaspoz et de MM. Bommottet et Martin, a rencontré le personnel de l'Administration communale, représenté par Mmes Marielle Goy Bommottet, Anne Ruchat et Nathalie Pahud.

Une bougie était allumée en pensée pour Mme Muriel Duperrex.

Une très bonne ambiance règne au sein de notre Administration, bien soutenue par notre Syndic et les membres de la Municipalité qui n'hésitent pas à la consulter lors de nouveaux engagements ou de changements.

Mme Ruchat a accepté d'augmenter son taux d'activité à 90%. Elle s'occupe de la Police des constructions. Les dossiers sont complexes avec les différentes et nombreuses mises à l'enquête ainsi que toutes les spécificités demandées par le Canton. Le décès de M. Dumont et la maladie de Mme Duperrex, représentent une perte de connaissance importante. M. Jean-Luc Villard, architecte conseil, vérifie certains dossiers épineux avant la mise à l'enquête. Mme Ruchat peut également s'appuyer sur l'expérience de ses anciens collègues de l'Administration communale de Penthaz.

Une polyvalence s'établit automatiquement lors de l'absence de l'un ou l'autre des collaborateurs.

Les membres de notre Administration communale sont satisfaits de l'horaire d'ouverture des guichets. Ils constatent qu'il n'y a pas d'agressivité particulière aux guichets ou au téléphone.

Concernant les archives, c'est la société Pro Archive SA à Nyon qui s'en occupe. Un gros travail dans ce sens a été effectué durant l'année 2021. Depuis, les travaux d'archivage se font à la demande, rien n'a encore été défini quant à une solution pérenne pour ces classements.

Tout le personnel a suivi une formation en ligne pour les sensibiliser aux éventuelles cybers attaques. Mme Pahud a suivi un cours spécifique sur la protection des données.

L'outil informatique actuel n'est pas très efficace lors d'élections ou de votations, le traitement des données est trop lent. Le service conseil de T2i n'est pas toujours disponible pour des demandes spécifiques.

Aucune appréhension n'est ressentie quant au renouvellement du logiciel informatique.

Le 80% d'activité pour notre boursier semble suffisant, bien que certaines périodes soient plus chargées que d'autres.

La délégation a fait la connaissance de M. Tiago Alves, actuellement en 2ème année d'apprentissage de commerce. Il s'est très bien intégré et peut suppléer facilement à n'importe quel poste. Toute l'Administration est très satisfaite de son engagement et du travail fourni. Deux fois par semaine, M. Alves suit des cours au centre professionnel du Nord Vaudois (CPNV).

La commission a apprécié ce moment de partage. Elle a pu se rendre compte de l'ampleur de la tâche ainsi que de la complexité et de la diversité du travail à accomplir pour la gestion des affaires communales.

### **Entretien avec Monsieur Joao Ramos, concierge – 23/02/2023**

---

La délégation de la Commission de gestion composée de Mmes Gaspoz et Guyaz accompagnées de M. Martin a rencontré le concierge du collège de la Léchire, M. Ramos.

Depuis 2013, M. Ramos s'occupe quotidiennement de l'intendance du collège de la Léchire et de la salle de gym. Il se déplace également sporadiquement pour l'entretien des vestiaires du foot, de l'UAPE, de la Maison de Commune, de la salle du Bornalet et de la Porcherie. M. Kevin Porchet, l'apprenti de la voirie l'aide les mercredis.

M. Ramos est libre d'acheter le matériel nécessaire aux réparations usuelles et se déplace généralement avec son propre véhicule. La commune le crédite des achats effectués et lui verse une contribution annuelle pour les frais de déplacement.

M. Ramos est quelques fois confronté aux jeunes qui squattent aux abords du collège. Mais sa diplomatie et sa patience permettent une collaboration respectueuse et sans déprédation majeure.

Son emploi le satisfait pleinement et nous avons pu constater qu'il était très apprécié de toutes les personnes qui sont en contact avec lui.

### **Entretien avec les dames de la Pentadîne – 23/02/2023**

---

La Pentadîne est ouverte aux enfants de 4 à 10 ans. La structure peut accueillir au maximum 36 enfants. Il y a 5 à 6 accompagnants.

Les repas viennent de Greenkids, ils sont bien équilibrés et généralement appréciés des enfants (même les légumes !).

Chaque mercredi, Mme Irène Besson gère le planning (nombre d'enfants, grandes ou petites portions, allergies éventuelles) en fonction des inscriptions via le site Internet. Si un enfant ne peut pas venir, les parents doivent annuler le repas avant 7h30, faute de quoi ils doivent payer CHF 25.- au lieu de CHF 18.-.

Les dames arrivent vers 11h15 pour préparer la salle et partent vers 14h30. Les repas sont livrés entre 11h20 et 11h30. Les enfants mangent de 12h00 à 13h20-13h30 et ensuite ils ont une petite demi-heure pour jouer. Il y a des jeux de société, des puzzles, etc. à disposition. Par beau temps, ils vont dehors.

Les dames ont suivi quelques cours pour mieux les préparer pour cette tâche : premier secours, cours « psychologique ».

La Pentadîne respecte scrupuleusement les normes d'hygiène en vigueur.

En général il n'y a pas besoin de beaucoup de discipline même si quelques enfants ont du répondant. Certains proposent même leur aide pour transporter la vaisselle sale jusqu'à la cuisine.

## Remerciements

Nous remercions infiniment toutes les personnes pour le temps qu'elles nous ont consacré, pour leur engagement et leur professionnalisme. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre cette saine collaboration.

Nous exprimons également nos remerciements aux membres de la Municipalité pour leur disponibilité et leur investissement.

## Conclusions de la commission de gestion

Les comptes 2022 se sont soldés par un bénéfice de CHF 379'378.96.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au vu de notre travail au sein de la Commission de Gestion pour l'exercice 2022, nous vous proposons de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Penthaz,

- vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2022
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022
- de relever la CoGes de son mandat pour l'année 2022

Fait à Penthaz et validé par la Commission de Gestion en date du 24 mai 2023.

Au nom de la Commission de Gestion :

Le Président :

  
Christophe Emery

La Rapporteuse :

  
Fanny Gaspoz